COMMISSION ENDURANCE TOUT TERRAIN

PRESIDENTE DE LA COMMISSION
MORANT Ana-Alexandra

125 chemin de granaudy
30340 St Julien les Rosiers
TEL : 06.62.43.56.16.
E-mail :gunnm01@hotmail.com

Délégué :
Thomas ANGELES
4 allée Marguerite
Givernis
34080 Montpellier
Tel : 06.87.20.79.76.

CLASSEMENT MOTO 2013

	SCRATCH		NAT SOLO
1°		1°	
2°		2°	
3°		3°	

	E1		E2
1°		1°	
2°		2°	
3°		3°	

	E3		VETERANS
1°		1°	
2°		2°	
3°		3°	

Règlement Championnat Ligue d'Endurance TT 2014

ARTICLE 1
La Ligue Motocycliste du Languedoc-Roussillon met en compétition un Championnat de Ligue d'Endurance Tout Terrain, suivant la formule par équipage deux pilotes deux motos ou deux pilotes une moto pour des épreuves se déroulant sur 4 heures.

ARTICLE 2
Le Championnat est ouvert aux licenciés internationaux et nationaux de la Ligue Motocycliste du Languedoc-Roussillon.

ARTICLE 3
Tous les pilotes doivent être licenciés **FFM**. Délivrance de licence une épreuve (**65** € tarif 2014 non connu a ce jour.) le matin de l'épreuve (en présentant un **permis de conduire** ou le **CASM** et en ayant un certificat médical de moins de 1 an).
Le panachage des licences est autorisé (NCA+NCB, LAJ+NCA, etc.).
Pour l'attribution des points au championnat, seuls les licenciés NCA sont pris en compte.
Pour le panachage des licences la catégorie la plus élevée est considérée ; idem pour la cylindrée des motos.
La licence à la journée est considérée comme de même catégorie que la licence NCB.
Les motos de 85 cc grandes roues sont admises .Licences NJ3 (jeunes de 10 à 14 inclus) admises

ARTICLE 4
A l'occasion de chaque épreuve, les inscriptions, accompagnées des droits d'engagements d'un montant de **80 €** par équipage et **50** € pour les solos .Sur le site : engage-sport.com.
En fonction du nombre d'engagés, un transpondeur par machine pourra être attribué. IL sera alors mis en place un contrôle à la sortie des stands.

ARTICLE 5
L'organisation devra prévoir un contrôle administratif et technique (samedi après-midi et dimanche matin). Il devra s'assurer de la présence des commissaires techniques suffisamment à l'avance.
5.1 - Contrôle Administratif : les horaires seront précisés dans le règlement particulier et sur la confirmation d'engagement. Attribution d'un carnet de suivi technique à présenter ensuite au contrôle technique.
5.2 - Contrôle Technique : les horaires seront précisés dans le règlement particulier et sur la confirmation d'engagement. En cas de non présentation de cette confirmation et du carnet de suivi technique, le pilote ne sera pas admis au départ. Le carnet de suivi technique sera conservé par le contrôle technique.
La protection pectorale et dorsale est obligatoire.

PLAQUES
DUOS NCA

E 1 : 125 2T. 250 4T	**fond plaque blanc n° noirs**
E 2 : +125 2T. 450 4T	**fond plaque rouges n° blancs**
E 3 : +250 2T. +450 4T	**fond plaque jaune n° noirs**
VETERANS (+ 37 ans toutes catégories confondues)	**fond plaque bleu n° blancs**
NCA SOLOS :	**fond plaque vert n° blancs**
NCB SOLO ET DUO	**fond plaque noirs n° blancs**

OLD SCHOOL : 50 ans et + (Open)
PERE /FILS/FILLE : sans limite d'âge mais a partir du 85 cm3
VINTAGE: Motos anciennes (prés 89 Open)
FEMININE :Open

Niveau sonore ne dépassant pas 115 Db 2m max.
Retrait de la béquille et protection ou suppression du phare avant et arrière.
5.3 - Parc de ravitaillement : Les ravitaillements s'effectueront obligatoirement aux stands moteur arrêté. Toute installation fixe, de type "derrick" ou similaire est interdite. Chaque stand devra être muni d'un extincteur à poudre en état de marche fourni par les concurrents.
5.4 - Parc fermé : le gardiennage est sous l'entière responsabilité du club organisateur.

ARTICLE 6

Seules les épreuves sélectionnées par la commission seront prises en compte pour le classement final. Si pour un cas de force majeure (élection, bison futé… etc.) une épreuve devait être annulée, une nouvelle date pourra être choisie.

ARTICLE 7

Un tour de reconnaissance minimum doit être prévu et obligatoire.

ARTICLE 8

L'emplacement des machines, pour le départ sera déterminé par tirage au sort lors du contrôle administratif. La grille de départ sera affichée. Les motos partiront par départs successifs : NCA (DUOS puis SOLOS) en suivant les NCB (DUO puis SOLOS).

ARTICLE 9

Les stands doivent être occupés uniquement par les assistants et aménagés 1 heure avant les essais. Les stands doivent être séparés de la piste par un couloir de décélération.
La machine utilisée pourra être réparée, dans les stands de ravitaillement uniquement, par un mécanicien et le pilote.
Les personnes admises sur les stands seront limitées aux pilotes, aux mécaniciens, aux chefs de stands, aux panneauteurs qui doivent être licenciés.

ARTICLE 10

Le départ sera donné style "**Le Mans**". Les pilotes devront **avoir un genou à terre**. Au signal donné par le directeur de course, les pilotes franchiront à pieds la distance les séparant de leur machine **(co-équipier ou piquet, à la discrétion du club organisateur).** Ils devront mettre eux-mêmes leur machine en marche, sur la ligne, par démarreur électrique ou mécanique. Le démarrage à la poussette sera autorisé après départ de tous les concurrents, cette autorisation sera accordée par un drapeau de couleur verte agité par le directeur de course. Le mécanicien pourra aider le pilote dans cette manœuvre.

ARTICLE 11

Tout changement de pilote devra s'effectuer au stand de ravitaillement.
Cas particulier : le pilote ayant été accidenté sur une partie du circuit pourra être remplacé par son équipier à l'endroit où l'accident a eu lieu. En aucun cas le commissaire de piste ou le marshal ne doit toucher au transpondeur de la moto.
Ce remplacement se fera toujours après avis du directeur de course.

ARTICLE 12 :

PÉNALITÉS

Moto mise en route par une autre personne que le pilote : **un tour**.
Vitesse excessive dans les stands, 1ère fois : **STOP AND GO** de 3 mn, 2ème fois : **disqualification de l'épreuve**.
Cigarette dans les stands, 1ère fois **STOP AND GO** de 3 mn, 2ème fois : **disqualification de l'épreuve**
Ravitaillement dans les stands moteur en marche : **disqualification de l'épreuve**.
La reconnaissance du circuit 1 mois avant l'épreuve est interdite, **disqualification de l'épreuve**. En cas de sortie accidentelle de piste, la rentrée doit se faire où la machine est sortie.
Sortie de piste volontaire pour raccourcir le tour : **disqualification**.

ARTICLE 13

Dès l'arrivée, les trois premières machines du scratch ainsi que deux autres prises au hasard pourront être mises en parc fermé et feront l'objet d'un contrôle technique.
Toute équipe ne remplissant pas cette condition sera disqualifiée.

ARTICLE 14 :

CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT

Neuf classements seront établis
- **Nationaux solo**
- **classement E 1** : 125 2T. 250 4T
- **classement E2** : +125 2T. 450 4T
- **classement E3** : +250 2T. +450 4T
- **classement vétérans** : + 37 ans (toutes catégories)

Les points comptant pour le championnat seront attribués individuellement aux pilotes sans tenir compte des résultats obtenus par des coureurs étrangers à la Ligue, selon le barème suivant :
25 - 22 - 20 - 18 - 16 - 15 - 14 - 13 - 12 - 11 - 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1, soit 20 équipages classés.
Un classement solo pour les licenciés NCA sera effectué.
Sera retenue pour le classement final la totalité des résultats.
En cas d'ex-æquo, les concurrents seront départagés en tenant compte du nombre de places de 1er, du nombre de places de 2e et ainsi de suite…
Les organisateurs seront tenus de faire parvenir les résultats de l'épreuve a la Présidente de la Commission d'Endurance dans les 2 jours suivant la course.

ARTICLE 15
CLASSEMENT DE L'ÉPREUVE
- 1 classement scratch toutes catégories confondues.
- 1 classement par catégories, E1, E2, E3 et VETERANS, FEMININE.
- 1 classement toute catégorie confondues pour les OLD SCHOOL, PERE/FILS/FILLE, VINTAGE.

Sera déclaré vainqueur, l'équipage ayant accompli le plus grand nombre de tours.
L'arrivée sera jugée sur le pilote en tête une fois la dernière heure écoulée. Pour être classé, chaque équipage devra avoir effectué les deux tiers de la distance parcourue par l'équipage classé premier. En cas de non franchissement de la ligne d'arrivée dans les 20 mn qui suivent l'achèvement de la course, le dernier tour ne sera pas comptabilisé.

ARTICLE 16
Cette compétition sera organisée conformément aux prescriptions du code sportif de la F.F.M., du règlement de la F.F.M., aux clauses de l'annexe et du présent règlement.

ARTICLE 17
En cas d'annulation définitive, le club organisateur s'engage à rembourser l'engagement moins 5 € pour les frais occasionné.

ARTICLE 18
Dans le cas où un pilote ne peut participer à l'épreuve, il devra prévenir la Présidente de la commission 48 heures avant, pour être remboursé .Il sera conserver 5 € pour les frais occasionné .Il devra fournir un certificat médical a l'appui (pour raison médicale) ou une copie du procès verbal (pour un vol de moto).

ARTICLE 19
Temps de course et numéro
Licence NCA duo 4H (N° à partir de 1 à 99)
Licence NCB duo 4H (N° à partir de 200 à 299)
Licence NCA solo 2 H (N° à partir de 100 à 199)
Licence NCB solo 2 H (N° à partir de 300 à 399).
Dans le cadre des épreuves d'Endurance Tout Terrain, une compétition est ouverte aux licences NCB et licence à la journée.

ARTICLE 20
PROTECTION DE L ENVIRONNEMENT
Le concurrent doit prendre des mesures pour éviter qu'essence, huiles, liquide de nettoyage, etc. s'infiltrent dans le sol (**tapis de sol sous la moto obligatoire**).
L'organisateur doit prendre des mesures pour que les déchets provenant des participants, spectateurs, points de vente soient récupérés dans un nombre suffisant de containers.
Le délégué est chargé de contrôler la mise en œuvre de ces mesures et rédiger un rapport en cas d'anomalies qui peut aboutir à des sanctions.

ARTICLE 21
Le jury de l'épreuve détient tous les pouvoirs sportifs sur la compétition. Il constitue le seul tribunal chargé de traiter les réclamations et les infractions constatées par les officiels. Le délégué du championnat est de droit président du jury.